AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DÉCHIFFREMENT

TÉLÉGRAMME A L'ARRIVÉE

125

S.M. LA HAYE, le 31 octobre 1953 à 9 h.

reçu " " 17 h.07

RESERVE

Secret

SERVICE DU CHIFFRE EXPÉDITION - 2 NOV 1953 HEURE

N° 814/25

A diverses reprises et notamment par mon télégramme N° 757, j'ai indiqué au Département quelle me paraissait être la position exacte du Gouvernement néerlandais au sujet de l'intégration économique, corollaire indispensable selon la thèse officielle hollandaise, de l'intégration politique. Depuis l'envoi de cette communication, le Conseiller de l'Ambassade a eu récemment une conversation à ce sujet avec M. VAN DER BEUGEL, qui a veillé à préciser que les Pays-Bas ne sauraient accepter une communauté politique dépourvue d'attributions économiques.

La Hollande, à en croire ce Directeur général, n'aurait aucune raison de s'associer aux difficultés de la France et de l'Italie sans autre contrepartie que la "création d'une sorte de nouvel O.E.C.E.". Elle ne pouvait admettre que le Conseil des six Ministres nationaux disposât d'un droit de veto en matière d'économie, ce qui aurait pour résultat d'entraver tout progrès sérieux dans ce domaine pour fort longtemps. J'ai moi-même parlé avant-hier de la question avec le Vice-Président du Conseil, Ministre ...

© Archives Diplomatiques (DE-CE 1945-1960) (Paris (La Courneuve)) inv.nr. 579
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/S01701

de l'Intérieur.

M. BEEL, dont le tempérament est notoirement conciliant, m'a répondu avec beaucoup de modération et en même temps de fermeté, qu'il serait impossible, sans nul doute, au Cabinet néerlandais d'accepter une autorité politique dont la compétence ne s'étendrait pas au domaine économique. Des dispositions limitées, mais précises, devaient être prises dans ce sens, assorties de directives d'ordre général sur les objectifs à atteindre plus tard, par paliers, progressivement, en prenant le temps voulu et en respectant bien entendu les transitions nécessaires. Le Cabinet serait d'ailleurs appelé, d'ici une quinzaine de jours, à arrêter sa position définitive en l'espèce.

Ce matin, en l'absence de M. BEYEN, je me suis entretenu de la position néerlandaise avec M. LUNS, qui était très désireux, de son côté, de faire le point. Je sais, m'a dit en propres termes le Ministre sans portefeuille aux Affaires étrangères, que vous êtes très au fait des divers courants qui se manifestent effectivement au sein du Gouvernement néerlandais en la matière. Il est exact qu'entre la position de M. DREES et celle de M. MANSHOLT (mon télégramme N° 731/47), il existe de notables divergences, M. BEYEN se trouvant pour sa part à mi-chemin entre ces deux tendances extrêmes. Mais, a poursuivi mon interlocuteur, croyez-moi, M. BEYEN, même s'il

Mme R
me montrera

731/32 - EU
33/36 - EU
37 - EU
45/47 EU

voulait, dans une certaine mesure, se rapprocher de la thèse de M. MANSHOLT pour faciliter la mise sur pied de la communauté politique européenne, ne le pourrait pas.

Le Cabinet hollandais n'a pas pris une position tactique, mais de fond. L'attitude du Président du Conseil est de plus en plus nette. Il préférerait démissionner s'il le fallait plutôt que de se rallier à la thèse de M. MANSHOLT.

Le Ministre-Président, conscient du prestige réel dont il jouit dans le pays et spécialement vis-à-vis du parti socialiste, est convaincu qu'il gagnerait sans difficulté à s'assurer la quasi unanimité des militants le jour où il pourrait exposer en toute franchise ses sentiments. Il n'hésiterait, certes, pas à le faire, le cas échéant. Dans sa majorité, le Cabinet appuierait le Docteur DREES, et M. MANSHOLT ne peut raisonnablement compter vaincre l'opposition du Ministre-Président. A en croire M. LUNS, le Ministre de l'Agriculture trouverait plus d'appui aux Etats Généraux, où un assez grand nombre de députés et de sénateurs partagerait son opinion. M. VAN der BEUGEL l'avait également laissé entendre à M. de BARTILLAT.

Mon interlocuteur a toutefois relevé incidemment la sagesse des deux Chambres et leur tendance à ne pas s'immiscer trop

directement dans le développement de la politique extérieure des Pays-Bas.

Je connais trop la docilité du Parlement néerlandais pour pouvoir envisager qu'il tente de dicter sa conduite à un gouvernement qui n'hésiterait pas, m'a indiqué M. LUNS, à poser la question de confiance à ce sujet. Même si, aux Etats-Généraux, les tendances favorables à l'acceptation d'une communauté politique ne comportant pas en un premier temps d'intégration économique correspondante, se manifestaient, elles ne seraient vraisemblablement pas susceptibles, du moins à mon sens, de mettre en péril l'existence du Cabinet DREES, ni de l'influencer beaucoup.

Le Ministre sans portefeuille aux Affaires Etrangères m'a confirmé l'hostilité latente et foncière que nourrit le Chef du Gouvernement à l'encontre de toute formule d'autorité politique supranationale et le peu de sympathie qu'il éprouve, devant l'éventualité de la constitution d'une petite Europe des six pays (mot omis) SCHUMAN. Aussi, le Président du Conseil verrait-il sans déplaisir avorter ce projet pourvu que l'on ne pût en rendre la Hollande directement responsable.

On ne saurait en effet, estime-t-il, reprocher sérieusement

...

aux Pays-Bas de ne vouloir accepter de renoncer à des éléments de leur souveraineté, abandon particulièrement pénible et dangereux pour un petit Etat, sans obtenir en contrepartie des facilités économiques d'un intérêt vital pour un pays qui compte plus de 10 millions d'habitants sur un territoire exigu et pour qui l'exportation des produits agricoles, en particulier, est une nécessité impérieuse.

En terminant son exposé, qui m'a paru sincère et conforme à la réalité de la situation politique ici, M. LUNS m'a promis de me tenir, de lui-même, au courant de l'évolution des choses au cas, fort improbable selon lui, où le Cabinet néerlandais modifierait ou même infléchirait quelque peu sa position./.

GARNIER